

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Christophe Georg au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2016.

3. COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2015 CONCERNANT LE LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH

Le Conseil Municipal,

- prend acte des informations contenues dans le compte rendu d'activité 2015 du lotissement « Le Schwemmloch » à La Wantzenau.

4. PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2015 DU GROUPE ELECTRICITE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du compte-rendu d'activité de concession 2015 relatant l'activité du groupe Electricité de Strasbourg dans notre Commune.

5. APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

FONCTIONNEMENT	compte	libellé	montant	total chapitre
DEPENSES				
charges à caractère général	6184	versement à des organismes formation	1 500.00	26 500.00
	6228	divers frais intermédiaires	10 000.00	
	6236	catalogues et imprimés	15 000.00	
Charges de personnel	6338	autres impôts, taxes sur rémunérations	3 500.00	47 500.00
	64111	rémunération titulaires	-43 000.00	
	64118	autres indemnités titulaires	12 000.00	
	64131	rémunérations non titulaires	66 000.00	
	6417	rémunérations apprentis	-3 000.00	
	6451	cotisations Urssaf	5 000.00	
	6453	cotisation Caisses retraite	5 000.00	
	6454	cotisation Assedic	5 000.00	
	6456	versement FNCST	-3 000.00	
opérations d'ordre de transfert	6811	amortissements	48 000.00	48 000.00

autres charges de gestion	6574	subventions	115 500.00	115 500.00
virement à section d'investissement	023	virement	-121 500.00	-121 500.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				116 000.00
FONCTIONNEMENT	compte	libellé	montant	total chapitre
RECETTES				
résultats de fonctionnement	002	résultat de fonctionnement 2015	50 000.00	50 000.00
Produits du domaine	73111	taxes locales	95 000.00	95 000.00
dotations	7411	dotation forfaitaire	-18 000.00	-29 000.00
	74835	dotation compensation taxe habitation	-11 000.00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				116 000.00
INVESTISSEMENT	compte	libellé	montant	total chapitre
DEPENSES				
Immobilisations corporelles	2128	autres agencements	36 000.00	82 000.00
	2151	réseaux de voirie	10 000.00	
	2158	autres installations	21 000.00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	15 000.00	
Immobilisations en cours	2313	constructions	2 575 024.15	2 600 024.15
	238	avances versées sur commandes d'immos	25 000.00	
crédits de reports 2015	2121	plantations	4 109.49	79 575.02
	2128	autres agencements	4 950.00	
	21318	autres bâtiments publics	1 176.00	
	21534	réseaux électrification	23 940.03	
	21571	matériel voirie	15 555.16	
	2183	matériel bureau	3 245.20	
	2188	autres immos corporelles	1 945.14	
	2313	constructions	24 654.00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				2 761 599.17
INVESTISSEMENT	compte	libellé	montant	total chapitre
RECETTES				
solde d'exécution	001	solde exécution section investissement reporté	1 012 362.16	1 012 362.16
opérations d'ordre	28031	amortissement frais d'études	48 000.00	48 000.00
dotations, fonds divers	1068	excédent fonctionnement capitalisé	1 317 737.01	1 317 737.01
subventions d'investissement	1328	subvention d'investissement	505 000.00	505 000.00

virement de la section fonctionnement	021	virement de la section fonctionnement	-121 500.00	-121 500.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				2 761 599.17

Le Conseil Municipal,
sur avis de la commission des finances du 20 septembre 2016,
après avoir délibéré,

- adopte avec 19 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, le budget supplémentaire 2016 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

6. BUDGET / VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €	
	<i>INITIAL</i>	<i>REVISE</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>
<i>Centre Technique Municipal</i>	1 572 500.00 TTC 1 310 416.66 HT		1 572 500.00 TTC 1 310 416.66 HT	
<i>Vestiaires et club-house</i>	2 668 872.00TTC 2 224 060.00 HT		1 815 024.15 TTC 1 512 520.12 HT	

Le conseil municipal,
Sur avis de la commission des finances du 20 septembre 2016,
après avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité, l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

7. SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT SECTEUR PUBLIC LOCAL (PSPL) D'UN MONTANT DE 2 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE ET D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN REVETEMENT SYNTHETIQUE ET S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE « RESSOURCE BEI »

Le Conseil Municipal,
vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 septembre 2016,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de contracter un prêt sur ressource BEI : PSPL de 2 000 000 d'euros auprès de la Caisse de dépôt et de consignation au taux fixe de 0.94 % sur une durée de 15 ans avec une phase de préfinancement de 3 mois.
Les échéances seront trimestrielles et constantes.
Une commission d'instruction de 0.06 % du montant du prêt sera appliquée.
- et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents y afférent.

8. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE 24 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le conseil municipal,
vu les auditions des candidats le 16 juillet 2015,
vu l'avis favorable de la commission urbanisme et logement du 10 décembre 2015,
vu l'avis des Domaines du 12 août 2016,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la cession des biens situés 24 rue du Général de Gaulle pour un montant de 500 000 € à la société DOMIAL en vue de la réalisation de logements locatifs aidés tels que présentés. Ces biens sont cadastrés :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
2	1/17*	24 rue du Général de Gaulle	10.35 ares sol 4.17 ares verger

**numérotation provisoire de la parcelle en attente de l'inscription au Livre Foncier.*

Le paiement sera réalisé avant le 31 décembre 2016.

- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

9. ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEU DIT WILLIERT

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission plénière réunie les 27 avril et 15 septembre 2016,

vu l'avis du service de France Domaines n° 2016/519/603 du 6 juillet 2016,

vu l'avis de la commission urbanisme et logements du 10 août 2016,

après avoir délibéré,

- renonce à l'unanimité, à l'acquisition de la parcelle n° 27 section 59 d'une contenance de 8.54 ares pour un montant de 56 577, 50 euros,
- approuve à l'unanimité, l'acquisition des parcelles n° 28 et 38 section 59 d'une contenance totale de 31.11 ares pour un montant de 178 000 euros,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à l'acquisition de ces parcelles.

10. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2016,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction d'un centre technique municipal aux entreprises et pour les montants suivants :

N° lot et désignation	Attributaire	Montant de l'offre en € HT	Tranche conditionnelle, option ou/et variante retenue	Montant total de l'offre en € HT
6. Menuiserie extérieure PVC	DESIGN +	20 000,00	/	20 000,00
11. Chape	BECK	8 136,92	/	8 136,92
12. Carrelage	CDRE	13 219,32	/	13 219,32
TOTAL		41 356,24		41 356,24

- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ainsi que tous documents relatifs à ces marchés de travaux ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants.

11. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE

N° lot et désignation	Attributaire	Montant de l'offre en € HT	option retenue	Montant total de l'offre en € HT
1. désamiantage – démolition	GCM DEMOLITION	33 578.81	/	33 578.81
2. gros œuvre	ALSACIENNE DU BÂTIMENT	605 000	Doublage du mur du couloir du rez-de-chaussée 10 282	615 282
3. échafaudages	PALUSCI	8 817.30	/	8 817.30
4. couverture – étanchéité	ADAM TOITURES	133 906.97	Remplacement membranes d'étanchéité bitumeuses par membranes polyoléfinées 3 351.45	137 258.42
5. serrurerie	Infructueux, lancement d'une nouvelle consultation			
6. menuiserie extérieure aluminium	WEHR – SAINT GOBAIN	73 000	/	73 000
7. plâtrerie – faux plafonds	Infructueux, lancement d'une nouvelle consultation			
8. menuiserie intérieure bois	Infructueux, lancement d'une nouvelle consultation			
9. chape – carrelage – faïence	CDRE	79 900	/	79 900
10. revêtement de sols souples	JUNGER	11 823.57	/	11 823.57
11. peinture intérieure et extérieure	KRATZEISEN	45 184.37	/	45 184.37
12. nettoyage de mise en service	SNIMI	4 230	/	4 230
13. ascenseur	EST ASCENSEURS	19 350	/	19 350
14. électricité – courants forts et faibles	EFD	142 215.53	/	142 215.53
15. plomberie – sanitaires	BORSENBURGER WEIBEL	127 651	/	127 651
16. chauffage – ventilation	BORSENBURGER WEIBEL	164 388.02	/	164 388.02
17. réseaux aménagements extérieurs	GCM	193 018.80	/	193 018.80

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 5 septembre, 16 septembre, 22 septembre et 26 septembre 2016,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction de vestiaires et d'un club-house aux entreprises et pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus,
- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour

- les montants mentionnés ci-dessus ainsi que tous documents relatifs à ces marchés de travaux ;
- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots n° 5, 7 et 8 ;
 - dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants.

12. FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU STADE MUNICIPAL

Décomposition prévisionnelle des coûts	
Travaux de construction de vestiaires et d'un club house	1 954 500€
Total des dépenses	1 954 500 €
Participation demandée	
Participation de la FFF au titre du fond d'aide au football amateur « financement d'installations sportives 2016-2017 »	
- création de vestiaires	20 000 €
- création d'un club-house	40 000 €
Fond de soutien à l'investissement public – enveloppe 2	300 000 €
Part restante à la charge de la commune	1 594 500 €
Total des recettes	1 954 500 €

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'opération de construction de vestiaires et d'un club-house au stade municipal de La Wantzenau,
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2016 et suivants,
- autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux de réalisation de cette opération auprès de la Fédération Française de Football
- et arrête le plan de financement ci-dessus.

13. AVIS A DONNER SUR L'AUTORISATION D'ACCES A L'ILL ET SES AFFLUENTS AUX ENGINS NAUTIQUES ET SON INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE

Le conseil municipal,
sur avis de la commission environnement et forêt du 28 juin 2016,
après avoir délibéré,

- donne à l'unanimité, un avis favorable à l'inscription au PDESI d'un itinéraire nautique sur l'Ill et ses affluents sis sur le ban de la commune de La Wantzenau et répertorié sur le plan joint en annexe en vue de la pratique de diverses activités nautiques telles que le canoë-kayak et ses disciplines associées, la pêche et l'aviron, sous réserve qu'aucun frais supplémentaires d'entretien n'incombe à la commune,
- donne son accord pour que ces points de mises à l'eau et de continuité nautique situés sur des propriétés communales, mentionnés sur le plan joint en annexe, puissent être utilisés par les engins nautiques (canoë-kayak, pêche, ...),
- précise que le maire est chargé, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour réglementer, en tant que de besoin, la circulation, notamment motorisée, sur le chemin d'accès aux points de mise à l'eau et le stationnement sur les aires mentionnées en annexe,
- s'engage, conformément aux dispositions de l'article R311-2 du code du sport, à consulter la Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice

- des sports de nature sur l'Ill et ses affluents,
- s'engage à informer le Département du Bas-Rhin de toute modification envisagée.

14. OFFICE NATIONAL DES FORETS / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2016

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission environnement et forêt réunie le 28 juin 2016,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2016, composé comme suit :
 - d'un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 759 m³ de bois et générant une recette nette estimée à 10 530 € HT,
 - de travaux patrimoniaux décomposés en travaux de maintenance et de sylviculture, pour un montant de 10 250 € HT,
- se réserve le droit de suspendre le programme forestier 2016, en cas de problème sanitaire,
- demande une action spécifique sur le frêne,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,
- et décide d'inscrire les montants correspondants mentionnés ci-dessus au budget 2016.

15. CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

- décide à l'unanimité, de mettre en œuvre le recrutement de Monsieur Jonathan KAERLE dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- inscrit au budget les crédits correspondants.

16. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe, à temps non complet, en qualité de contractuel.

Ses attributions consisteront à intervenir dans le domaine extrascolaire des Nouvelles Activités Péri-éducatives organisées par la commune, pour accompagner certains enfants aux activités auxquelles ils seront inscrits.

La durée totale maximale de service est de 150 heures, entre le 29 septembre 2016 et le 23 juin 2017. Seules les heures effectuées seront rémunérées.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 465 indice majoré : 407, par référence à la grille de rémunération des cadres d'emplois de catégorie C (adjoint d'animation principal de 2ème classe).

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

17. PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR NON TITULAIRE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 19 voix pour et 8 abstentions, la suppression du poste de rédacteur non titulaire à temps complet
- et décide avec 19 voix pour et 8 abstentions, la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016.

18. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / CREATION DE POSTES DE PROFESSEURS DE MUSIQUE

Grade	Discipline enseignée	Nombre d'heure/semaine
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	Guitare et cours collectif	5 h 15
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	Flûte	6h45
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	Flûte et cours collectif	2h40
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Piano-accordéon-chorale et Formation Musicale	14h00
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Formation Musicale	3 h 45
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Clarinette	2 h 35
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Hautbois	1h00
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Saxophone + cours collectif	2h15
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Eveil + piano	9h10
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Violon	4h30
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Trompette	3h10
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Percussions + cours collectif	11h30
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Chant	4h20
Assistant d'enseignement artistique 2 ^e classe	Cuivre	1h00

Le Conseil Municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, 11 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe et 3 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe, non titulaires, remplissant les fonctions de professeurs de musique, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessus.

19. AGES / AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 25 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un animateur, à temps partiel (dans la limite de 17,5 heures hebdomadaires) avec l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES) selon le modèle annexé à la délibération, afin d'assurer la coordination des Nouvelles Activités Péri-éducatives, pour une période allant du 12 septembre au 31 décembre 2016, renouvelable deux fois par période de 3 mois, ainsi que tous documents y relatifs.

20. MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission pôle culturel :

Composition : 8 membres

- Myriam Stenger
- Benjamin Vix
- Anne-Claire Guisard
- Christiane Heintz
- Clément Vix
- Aline Wiss
- Michèle Kannengieser et Camille Meyer, son suppléant
- Katia Bossuyt et Serge Hugel, son suppléant

- Commission harmonie :

Composition : 6 membres

- Jean-Louis Gabel
- Christophe Georg
- Denis Clauss
- Anne-Claire Guisard
- Christophe Stroh
- Michèle Kannengieser.

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la constitution des commissions telles que présentées ci-dessus.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de 20 délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

M. Jean-Louis GABEL avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Christiane HEINTZ avec procuration à Mme Sabine PAILLARD

Mme Michèle KANNENGIESER avec procuration à M. Camille MEYER

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Pia KIEFFER

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à Mme Aline WISS

M. Stéphane STROH avec procuration à M. Christophe GEORG

M. Aurélien CROMBE

M. Christophe STROH

Affiché le 12 octobre 2016.